



Employé de casino

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 10 février 2007

Bonjour Je suis non fumeur, je travaille dans un casino de jeux ou il y a encore le droit de fumer pendant un an mais j'aimerais savoir a propos des employés si eux aussi ont le meme delai que les clients car pour l'instant rien n'a changé dans nos locaux ! d'avance merci.

Réponse :

- Dans le cadre du travail, il n'y a aucune dérogation, le décret est donc applicable depuis le premier février.
- Participez à l'évaluation mensuelle pendant 18 mois, cela vous aidera et vous ferez en même temps oeuvre utile pour la protection générale contre le tabagisme passif. Merci